51- منتوجات ماليه (خيين 2017)



ATTESTATION



La Poste Tunisienne atteste, par la présente, que : MEGDICHE HSAN
M.(Mme):
est assuré(e) par le contrat d'assurance Assistance Voyage à l'Etranger n°
le cadre de la convention N° 9520071000 signée entre la Poste Tunisienne & la CARTE (traite
«Allianz Global Assurances» N° 1233001) et dont les caractéristiques sont les suivantes :
PERIODE DE COUVERTURE : 64 Jours
EFFET DE LA COUVERTURE : Du 25/07/2022 26/09/2022
GARANTIES * Prise en charge des frais de rapatriement sanitaire suite a un accident ou une maladie garantis
 Mise en oeuvre et prise en charge du transport du bénéficiaire vers un centre médical le mieux approprié, en cas d'accident ou de maladie garantis.
 Prise en charge des frais médicaux, pharmaceutiques, chirurgicaux et d'hospitalisation engagés suite à un accident ou à une maladie ayant un caractère imprévisible, survenant pendant la durée de valadité du contrat et ce, jusqu'a 50.000 €.
 Prise en charge, en cas de décès suite à un accident ou à une maladie, garantis des frais de transport de la dépouille mortelle du bénéficiaire jusqu'au lieu d'inhumation en Tunisie et ce à concurrence de 7.648 €. Garantie en cas de la perte des bagages de l'assuré (sacs de voyage, valises, objets et effets personnels) pendant l'acheminement par une entreprise de transport à concurrence du capital fixé à 500 €.
Pour pouvoir bénéficier des garanties du contrat, il est obligatoire de contacter «Allianz Global Assurances» au 0097142708736 avant tout engagement de la part de l'assuré.
Ce contrat d'assurance Assistance Voyage à l'Etranger couvre aussi bien l'espace Schengen que tout autre pays du monde.
La présente attestation est délivrée à l'assuré(e) pour servir et valoir ce que de droit.
Fait au bureau de poste :LAMANNOUBA
Date: Matricule de l'agent: 06/05/2022
64141
Signature de l'agent de guichet
CHAITE Allianz (II)
(216) 71 184 000 0097142708736 0097142708736 CENTRE D'APPEL : 1828 www.poste.tn / ⊙ @poste_tn 1828 : مركز النداء